



Le Pays des Savanes

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DELIBERATION N°04_CC_2025_CCDS

PRÉSENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ 2024 DU CENTRE INTERCOMMUNAL DE L'ACTION SOCIALE DES SAVANES

Séance du 25 février 2025

Date de convocation : 18 février 2025 – **2^{ème} convocation**

L'an deux mil vingt-cinq et le vingt-cinq février à neuf heures, le Conseil Communautaire convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de délibérations de l'Hôtel de ville de Kourou, sous la présidence de Monsieur François RINGUET, Président de la Communauté de Communes des Savanes.

Conseillers communautaires présents :

François RINGUET, Michel-Ange JEREMIE, Céline REGIS, Françoise FREDOC, Fidélia BOCAGE, Yves VANG, André-Roland BERTHIER, Rodolphe HORTH, Annick ANDRE, Sylvio BOCAGE, Patrick COSSET, Frédéric LLADERES, Martine PAPAIX, Lauric SOPHIE, Céline ZULEMARO

Absents excusés :

Véronique JACARIA, Gaëtan STANISLAS, Rosange CARENE, Jean-Robert CHOCHO, Valéria COELHO MACIEL JUILLERAT, Jean-Raymond HORTH, Davy RIMANE, Célia TARQUIN, Alain YANG Céline ZULEMARO

Absents non excusés :

Pierre-Richard AUGUSTIN, Jean-Etienne ANTOINETTE, Eliette BEAUFORT, Nicolas Chun Hong CHEUNG, Loriane DECHESNE, Francine GANE, Johanna HORTH, Diana JAMES, Candida MARTINEZ, Alex MADELEINE, Michelle ORIZONO HORTH.

A été nommé Secrétaire de séance **Monsieur Frédéric LLADERES**

Membres du Conseil Communautaire ne formant pas la majorité des membres en exercice.

Le Président fait donner lecture du rapport de présentation

« La présente délibération vise à présenter le rapport d'activité 2024 du centre intercommunal de l'action sociale des savanes (CIASS) conformément aux engagements pris dans la convention d'objectifs 2023-2026.

Par délibération n°50-CC-2023-CCDS, le conseil communautaire a fixé les objectifs du CIASS selon les dispositions prévues dans les statuts à savoir :

- Développer les actions concernant les modes de garde de la petite enfance
- Développer une politique contrôlée d'accompagnement social et sanitaire des familles
- Soutenir les actions sociales et socioculturelles destinées à lutter contre la désertification du territoire
- Favoriser l'insertion sociale et économique des catégories les défavorisées
- Favoriser la collaboration avec les services de l'État, les Collectivités territoriales
- Favoriser l'initiative associative intervenant sur le champ social
- Développer l'accompagnement pour les personnes âgées en favorisant les actions d'animation visant à rompre l'isolement, et en initiant des études de faisabilité pour la création de structures d'accueil adaptée

Dans le cadre de cette collaboration, il est présenté à l'assemblée un bilan d'activité annexé au présent rapport.

Les membres du conseil communautaire sont invités à se prononcer sur le projet de délibération :

Le Conseil Communautaire,

PREND ACTE du rapport d'activité 2024 et des orientations 2025 du CIASS figurant en annexe.

AUTORISE le Président à **SIGNER** toutes les pièces relatives à cette affaire. »

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la création de la communauté de communes des savanes par arrêté n°2154/SG/2D/1B/2010 du 23/11/2010 ;

Vu les statuts de la communauté de communes des savanes révisés en date du 25/03/2019 ;

Vu l'installation du conseil communautaire en date du 4 novembre 2020 ;

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 4 février 2025 ;

Vu le rapport de présentation ;

**ENTENDU L'EXPOSE DU RAPPORT DU PRESIDENT
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

A l'unanimité des membres présents,

ARTICLE 1 : PREND acte du rapport de Monsieur le Président

ARTICLE 2 : PREND ACTE du rapport d'activité 2024 et des orientations 2025 du CIASS figurant en annexe.

ARTICLE 3 : AUTORISE le Président à **SIGNER** toutes les pièces relatives à cette affaire.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Cayenne dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

VOTE :
Nombre de conseillers en exercice : 35
Quorum : 18
Nombre de conseillers présents : 15
Nombre de procurations : 00
Nombre de votants : 15
Pour : 15
Contre : 00
Abstention(s) : 00

Fait et délibéré à Kourou en séance publique, le 25 février 2025

Pour extrait et certifié conforme,

Le Président,



François RINGUET

AR-Préfecture de Guyane

973-200027548-20250303-4-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 03-03-2025

Publication le : 03-03-2025